

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
7 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 7 septembre, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : Françoise PARIS, Sylvain VIEUBLED, Joël REIGNER, Christine HOULLEGATTE, Denis PUPIN, Jean-Louis LECHEVALIER, Thierry HARDY, Fabienne POULAIN, Vanessa LAPORTE, GIMENEZ Charlène, PUPIN Mélanie

Procurations : Amélie DAIREAUX à Françoise PARIS.

Absent non excusé : Christian FLEURY

Secrétaire de séance : Thierry HARDY

Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2023 : approuvé à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2023 : approuvé à l'unanimité

Devis toiture église :

Mme le Maire présente 2 devis concernant les travaux de couverture de l'église :

- Entreprise Gournay : 17 977 € H.T
- Entreprise Pompanon : 25 719.50 € H.T

La commission « patrimoine, voirie » s'est réunie pour étudier les devis et propose de retenir le devis de l'entreprise Gournay.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le devis de l'entreprise Gournay au prix de 17 977 € H.T
- Autorise Mme le Maire à signer le devis

Décision modificative budgétaire n° 1 :

Mme le Maire propose l'ouverture de crédits suivante :

- Dépenses de fonctionnement chapitre 023 : + 4 500 €
- Dépenses de fonctionnement article 615221 : - 4 500 €
- Recettes d'investissement chapitre 021 : + 4 500 €
- Dépenses d'investissement article 2131 : + 4 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Décision modificative budgétaire n° 2 :

Mme le Maire propose l'ouverture de crédits supplémentaires suivante :

- Dépenses de fonctionnement chapitre 014 article 7391118 : + 1 930 €
- Recettes de fonctionnement article 73111/73 : + 1 930 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Création d'un STOP chemin des Gravottes :

Ce chemin est situé en haut de la rue de la Mare et il mène aux serres de l'entreprise Suzanne. Il est emprunté par les camions de livraison. Il est proposé de mettre en place 1 panneau « stop » à l'extrémité du chemin et 1 panneau d'agglomération « Avenay » en haut de la rue de la Mare en venant d'Evrecy et ce afin de réduire la vitesse des véhicules. Après en avoir échangé, il est décidé de la mise en place d'un panneau « stop » au chemin des Gravottes. Une fois le panneau installé, un arrêté municipal sera pris.

Demande d'interdiction de stationner rue de l'Eglise :

Il a été demandé de mettre en place une interdiction de stationner rue de l'Eglise côté gauche. Après en avoir débattu, le conseil municipal refuse la demande à l'unanimité.

Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées :

La communauté de communes travaille à l'élaboration de boucles de randonnées et de gravel en vue d'inscrire les chemins au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. La fourniture et l'entretien des panneaux et de la signalétique seront assurés par la communauté de communes. L'entretien bi-annuel devra être assuré par les communes. La communauté de communes pourra percevoir une subvention qu'elle reversera aux communes.

Pour se faire, les communes doivent donner leur accord et signer un courrier d'engagement pour confirmer l'inscription des sentiers communaux inscrits dans ces circuits et poursuivre l'entretien bi-annuel des sentiers par ses propres moyens.

La commune d'Avenay est concernée par un chemin.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 12 voix refuse et n'autorise pas Mme le Maire à signer le courrier d'engagement pour le motif suivant : la répartition de la subvention perçue par la communauté de communes au profit des communes n'est pas assez explicite.

Intervention de l'école de musique en milieu scolaire :

A compter de cette rentrée scolaire, la communauté de communes ne supportera plus la charge financière des interventions musicales réalisées par l'école de musique communautaire au profit des écoles du territoire communautaire. L'école avait présenté un projet qui a été retenu par l'école de musique. Ainsi, le coût pour la commune est de 900 € pour 8 séances.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supporter le coût de ces interventions. La somme sera inscrite au budget 2024

Questions & informations diverses :

1. Mme le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes ne prendra plus en charge le transport des écoles vers les gymnases communautaires à compter du 1^{er} janvier 2024.
2. Station d'épuration : elle n'est plus conforme (niveau 4). Les constructions de maisons et lotissements sont ainsi bloqués sur la commune.
3. Vente de terrain au profit de Caen la Mer : la promesse de vente est en cours pour une partie du terrain. Le dossier est géré par la Safer. Celle-ci a recueilli les candidatures pour l'achat du terrain restant.
4. Logement de l'école : Soliha travaille sur le projet (nombre de logements, chiffrage, subventions,...) qui devrait être présenté en octobre.
5. Demande de M Fleury Christian : lors de fortes pluies, sa cour est inondée. Il souhaite que le puisard soit agrandi. Lors de sa visite sur le terrain du 09/07/23, M Fleury a été informé du jour et de l'heure du rendez-vous. Mme le Maire a averti la communauté de communes qui a bien noté le problème d'évacuation des eaux pluviales et que le problème sera étudié par le bureau d'études chargé de l'élaboration du schéma de gestion des eaux pluviales. Elle donne lecture de la réponse faite par la communauté de communes. Des photos vont être demandées à M Fleury.
6. Point rentrée par Mme Laporte : 61 enfants répartis en 3 classes – 19 maternelles et 42 primaires. Une nouvelle enseignante Mme Lefevre.
7. Halloween : organisation d'un après midi jeu de pistes, sous la responsabilité des parents, le 31 octobre par Mme Clément avec 1 goûter offert par la municipalité. Besoin de 4 bénévoles pour préparer la salle des fêtes le lundi 30 octobre et de 4 bénévoles pour le défilé à partir de 17h30 dans Avenay.

Séance levée à 21h05.